



CHSCT / Nos propositions pour le plan de prévention du risque suicide de la police nationale

En 25 ans, plus de 1000 suicides ont été comptabilisés sur le seul périmètre Police et depuis ce début d'année, 17 collègues ont mis fin à leurs jours. Plusieurs plans de prévention, dont le plus récent date de 2015, n'ont pu endiguer ce mal profond.

Lors de ce CHSCT, du 29 mai 2018, l'UNSA FASMI a présenté ses revendications. Certaines ont été actées et découlent de bons sens. Néanmoins, nous déplorons fortement que certaines réflexions de l'UNSA n'aient pas été prises en compte :

⇒ **Sur le volet financier.** L'UNSA FASMI demande la possibilité, encadrée, d'avances sur salaires, d'acomptes versés au policier se trouvant dans une situation de besoin avec une procédure simplifiée rapidement « déclenchable ».

⇒ **Sur le volume trop important des sanctions.** Les policiers subissent 65% du volume des sanctions dans la fonction publique d'Etat alors que nous représentons seulement 7,8% des effectifs ...

De plus, ces sanctions « double peine » ont un impact néfaste dans le déroulé de carrière du collègue, qui se retrouve écarté du tableau d'avancement (parfois plus de 10 ans).

Ce système injuste doit cesser.

L'UNSA FASMI se prononce pour des actions de formations continues obligatoires, se substituant à une sanction motivée par un manquement professionnel. Toujours sur ce point, nous demandons que les collègues victimes d'addictions soient automatiquement

pris en compte médicalement et qu'il soit mis fin à la comparution systématique de ces collègues devant nos instances disciplinaires.

⇒ **Sur la médecine de prévention.** Enfin, remettons notre médecine de prévention dans ses attributions propres d'aménagement de poste. En effet, trop souvent les recommandations formulées sont écartées par l'inaptitude prononcée par la médecine statutaire.

« Le projet d'arrêté en cours de présentation devant les instances de concertation relatif au temps de travail doit être finalisé sans remettre en cause les acquis. La fin de la politique du chiffre doit être concrète et immédiate et le principe d'un management bienveillant à tous les niveaux de la hiérarchie doit être posé, afin qu'il soit redonné tout son sens au difficile métier de policier. »

Philippe Capon
Secrétaire Général



UNSA FASMI, autonome & apolitique





***DECLARATION PREALABLE
CHSCT Elargi du 29 mai 2018***

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs

Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, nous sommes réunis ce jour afin d'étudier le plan de prévention du risque suicide de la Police Nationale. Ce dossier sensible n'est hélas pas nouveau, en **25 ans plus de 1000 suicides** ont été comptabilisés sur le seul périmètre Police. Depuis ce début d'année, **17 collègues ont mis fin à leurs jours.**

Plusieurs plans de prévention, dont le plus récent date de 2015, sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur de l'époque Monsieur Bernard CAZENEUVE, n'ont pu endiguer ce mal profond. Les raisons du suicide et du passage à l'acte sont multiples et complexes. Facteurs émotionnels, prédisposition, facteurs environnementaux, dépression, charge mentale accrue, sens de la vie, désespoir et tant d'autres raisons qu'il y a de cas suicidaires.

Pour autant, sur la vie professionnelle, Monsieur le Ministre, l'occasion nous est donnée d'améliorer les conditions de travail de chacun. Et ce, afin de **mettre en place des filets de sécurité vis-à-vis de nos collègues**, chutant dans des états de fragilité émotionnelle, financière ou pathologique.

Le plan présenté a le mérite d'être plus facilement accessible pour tous et il est de la responsabilité de tous, de le faire vivre en le diffusant à tous les acteurs.

Sur ces points l'UNSA Fasmi a présenté ses revendications durant les réunions de rédaction du plan. Certaines ont été actées et découlent de bons sens, nous tenons d'ailleurs à souligner l'écoute et le travail de la DRCPN et de la DGPN sur ces points.

Néanmoins, nous déplorons fortement que certaines réflexions de l'UNSA n'aient pas été prises en compte.

Sur le volet financier, sujet trop souvent écarté mais pourtant redondant dans les enquêtes posthume (**cas de surendettement environ 1/3 tiers des suicides**) nous avons demandé la possibilité encadrée, d'avances sur salaires, d'acomptes versés au policier se trouvant dans une situation de besoin avec une procédure simplifiée rapidement « déclenchable ».

Dans le constat, nous nous retrouvons monsieur le ministre, j'en veux pour preuve page 67 du plan est indiqué dans l'onglet identifiant , je cite, « *les agents en difficulté sociale* », que « *la perte de la capacité à faire face, dans la vie de tous les jours, à une situation de stress aigu ou chronique, comme des difficultés financières* » est un facteur de risque suicidaire.

Dans la mise en œuvre d'une assistance spécifique pour les collègues traversant des problèmes financiers, rien n'est cependant prévu.

C'est pourquoi, **je profite de votre présence afin de réitérer notre demande de dispositif d'avance salariale envers nos personnels le sollicitant**. Notre fort **taux de suicide**, notre fort **taux de divorce**, notre **profession unique**, au travail et au statut particulier sont des motifs légitimes permettant cette dérogation de traitement entre fonctionnaires. J'insiste sur ce point afin que vous puissiez mettre un terme à une absence de solution sur ce sujet dit tabou, qui aujourd'hui ne peut plus perdurer.

D'autre part, nous devons nous interroger sur le volume trop important des sanctions prononcées (**65% du volume des sanctions dans la fonction publique d'Etat alors que nous représentons seulement 7,8% des effectifs** – (source bilan social 2016 de la **Police nationale**). Ces sanctions **double peine** ont un impact néfaste dans le déroulé de carrière du collègue qui se retrouve écarté du tableau d'avancement (parfois plus de 10 ans). **Si faute il y a, elle ne doit être sanctionnée qu'une seule fois et non pas suivre le collègue tel un boulet éteignant de facto toute perspective d'évolution professionnelle**. Ce système injuste doit cesser. Nous devrions également pouvoir nous diriger comme nous l'avons demandé, vers des **actions de formations continues obligatoires se substituant à une sanction** motivée par un manquement professionnel.

Toujours sur ce point, nous demandons que les **collègues victimes d'addictions** soient systématiquement pris en compte médicalement et qu'il soit mis **fin à la comparution systématique devant nos instances disciplinaires de ces mêmes collègues**, c'est pourquoi nous soutenons une de nos demandes de la page 63 du plan : « *il est nécessaire dans tous les cas, non pas de consommations excessives ponctuelles qui donnent lieu à sanction, mais d'usage nocif ou de dépendances, que les chefs de service orientent très rapidement l'agent vers le médecin de prévention qui réalisera un suivi particulier* »

Enfin, remettons **notre médecine de prévention dans ses attributions propres d'aménagement de poste. En effet trop souvent les recommandations formulées sont écartées par l'inaptitude prononcée par la médecine statutaire.** Trop de collègues sur le terrain éprouvent une charge mentale entraînant des failles de stress. Avant d'atteindre un point de non retour ou de défaillance, seul du repos accompagné d'aménagements de postes faciliteront une reprise à l'emploi dans de meilleures conditions. Il faut que la médecine de prévention prenne la place qui doit être la sienne comme acteur majeur de la lutte contre les RPS.

Comme vous l'avez déjà dit Monsieur le ministre et comme vous le vivez vous-même tous les jours étant le premier flic de France, **il est difficile de se couper du travail une fois rentré chez soi. Et pourtant cette déconnexion est primordiale.**

Monsieur le Ministre, le projet d'arrêté en cours de présentation devant les instances de concertation relatif au temps de travail doit être finalisé sans remettre en cause les acquis. Nous en étions en fin de semaine dernière à la 43ème version avec des points de discorde aujourd'hui toujours pas réglés.

Vous avez annoncé la fin de la politique du chiffre, nous en attendons son application concrète sur le terrain.

Enfin, Monsieur le Ministre, la déclinaison concrète des mesures prévues et réclamées par notre organisation dans le plan présenté, ne sera effective que si elle est accompagnée par un **management bienveillant à tous les niveaux de la hiérarchie et qu'il soit redonné tout son sens au difficile métier de policier.**

Merci pour votre attention et votre écoute et je demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal.

Philippe CAPON
Secrétaire Général
UNSA FASMI – UNSA POLICE
01.43.40.64.27